

# PRESENTATION DE LA VAE

La Validation des Acquis de l'expérience –VAE- est la possibilité d'obtenir un diplôme inscrit au Répertoire National de la Certification Professionnelle (RNCP)

## **Les conditions requises sont :**

- Toute personne, engagée dans la vie active, quels que soient son âge (16 ans ou plus), son statut et son niveau de formation, est concernée par la VAE. Ainsi, tous les salariés, quel que soit leur type de contrat et la taille de l'entreprise dans laquelle ils travaillent, peuvent engager une démarche de VAE.
- La seule condition pour faire valider les acquis de son expérience, est de justifier d'au moins un an d'expérience professionnelle salariée, non salariée, bénévole ou volontaire, en relation directe avec la certification visée. Remarque : le candidat ne peut déposer qu'une seule demande, pendant la même année civile, pour le même diplôme et trois demandes maximum pendant la même année civile, pour des titres ou diplômes différents.

## **La VAE**

Elle est une procédure permettant d'obtenir le Titre de «Spécialiste en Shiatsu et Techniques Energétiques», délivré par le centre de formation « Florent DAGOBERT – La Voie Shiatsu ». Elle permet, d'évaluer l'expérience acquise par le demandeur, qui doit au préalable présenter un dossier circonstancié pour être recevable à la VAE.

## **Les Trois phases de la VAE**

- La demande de VAE : Recevabilité
- Le livret d'expériences et/ou de preuves
- La présentation devant le jury

# LA VAE

## LA DEMANDE DE VAE

Pour faire une demande de VAE vous devez au préalable :

1. Vérifier les conditions de recevabilité (Fiche1)
2. Vérifier que votre pratique correspond au référentiel d'activité (Fiche 2)

Si ces deux conditions sont réunies, vous devez envoyer votre dossier complet (Fiche 1 et Fiche 2 complétées et les documents demandés) à :

**Florent DAGOBERT – La Voie Shiatsu**  
**47, rue de Mainville 91210 Draveil**

Un accusé de réception vous sera adressé par mail, ainsi qu'une notification de recevabilité ou de non recevabilité de la demande, dans les deux mois maximum qui suivent la réception de votre dossier.

### LE LIVRET D'EXPERIENCES ET/OU DE PREUVES

#### **Si votre dossier est recevable :**

Vous devrez rédiger un livret d'expérience et/ou de preuves. Les explications vous seront données par courrier électronique. (Fiche3)

La commission de supervision, estimera après analyse de votre livret d'expériences et/ou de preuves, si vous avez les compétences requises pour passer la mise en situation professionnelle (Référentiel de Certification)

A ce stade, vous pouvez vous faire accompagner ou non, pour la rédaction de votre livret d'expériences et/ou de preuves.

Tarif de l'accompagnement : 150€

# PRESENTATION DEVANT LE JURY

Tarif : 600€

Cette troisième étape, est la finalisation du processus. Le candidat présente son dossier devant **un jury qui évalue ses compétences. Le jury contrôle et évalue les compétences** professionnelles acquises par le candidat, par rapport aux référentiels d'activités et de certification (Référentiel Métier). Les résultats seront envoyés par mail, et en cas de refus total ou partiel, des préconisations vous seront suggérées.

Seule cette étape est obligatoirement payante (lecture des rapports, jury, suivi, obligations administratives).

### **En cas de réussite :**

Le candidat sera informé par courrier électronique.

Il obtient le titre de « Spécialiste en Shiatsu et Techniques Energétiques ». Il devra signer le code de déontologie et la charte d'éthique.

Il recevra par voie postale, son titre professionnel.

### **Si le candidat n'êtes pas reçu :**

**Si des composantes de la certification ont été validées, celles-ci sont acquises définitivement.**

#### A) Préconisations données par le jury avant une nouvelle évaluation :

- Le candidat pourra être invité à compléter sa formation dans un centre de formation.
- Le candidat pourra être invité à compléter son expérience professionnelle, concernant des aspects non acquis de sa pratique professionnelle.

#### B) Durée de validation partielle

- Le candidat dispose de deux années pour suivre les prescriptions de formation et/ou des conseils préconisées par le jury, pour se représenter à l'évaluation.
- Le candidat pourra se représenter une seconde fois durant ces deux années, sans avoir à s'acquitter des frais de VAE. Au-delà, il devra refaire une demande de dossier.

## CONDITIONS DE RECEVABILITE

### FICHE 1

Remplir le tableau de la « Fiche 2 » et joindre les documents demandés

Nom :

Prénom :

Adresse postale :

Adresse mail :

(en majuscules)

Tél :

#### **Documents obligatoires demandés :**

- Justificatifs attestant de l'activité professionnelle (contrat de travail, statut de portage salariale, autoentrepreneur, etc.)
- Contrat d'assurance professionnelle si non salarié
- Un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois mois (bulletin N° 3)
- Une copie de votre carte d'identité
- Une lettre de motivation

# REFERENTIEL D'ACTIVITE

## FICHE 2

Compétences	Activités et Tâches	Compétences associées aux activités et tâches	*
Comportementales	Créer un climat de confiance permettant à la communication de s'établir avec son client	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accueillir la clientèle</li> <li>• Développer des capacités de communication (écoute active, empathie)</li> <li>• Créer les conditions d'une relation d'aide vis-à-vis du client fondée sur la confiance</li> <li>• Apporter une parole non médicalisée et complémentaire permettant au client de sortir du contexte de la maladie et du traitement</li> </ul>	
	Mettre en place une relation d'aide		
Techniques	Mobiliser ses connaissances en énergétique orientale et ses connaissances techniques afin de réaliser un bilan énergétique	<b>Etablir un bilan énergétique :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place une lecture énergétique afin de déterminer les insuffisances et les excès énergétiques de la personne</li> </ul>	
	Mise en œuvre de l'intervention pratique de rééquilibrage énergétique.	<b>Choisir une stratégie d'intervention appropriée :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en pratique son savoir-faire et ses compétences techniques</li> <li>• Maitriser les techniques de rééquilibrage énergétiques</li> <li>• Mettre en œuvre l'ensemble des pratiques du Shiatsu en les adaptant à la situation présente, au bilan énergétique, aux populations rencontrées en tenant compte des pathologies, des modifications engendrées par les traitements médicaux et des conséquences de la souffrance, de la vieillesse, de la détresse sociale.</li> </ul>	
	Mettre en œuvre l'ensemble des pratiques du Shiatsu en les adaptant aux populations rencontrées (enfants, adultes, personnes âgées, personnes handicapées, etc.), et à son bilan énergétique.		
	Assurer un suivi de ses interventions	<b>Assurer un suivi :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaître les limites de son champ de compétence, savoir repérer les problèmes qui ne sont pas de son ressort et orienter la personne vers un autre professionnel de santé le cas échéant.</li> <li>• Adapter son approche en fonction de l'évolution de la personne entre chaque séance</li> </ul>	

\* Mettre une croix dans la colonne de droite si la compétence est acquise

## LIVRET D'EXPERIENCES ET/OU DE PREUVES

### FICHE 3

**C'est la description de votre expérience professionnelle**

**Vous devez rédiger un livret d'expériences et/ou de preuves qui aborderont les aspects pratiques ayant trait à votre :**

- Pratique professionnelle en lien avec le « Référentiel d'activité » (voir la fiche 2)

**Vous devez prendre un soin particulier dans l'écriture de ce document. Soyez soigneux, précis, rigoureux.**

**Caractéristiques du livret d'expériences et/ou de preuves:**

- caractères lisibles (corps 12) type Arial, Geneva ou Helvetica, interlignage de 1,5 ligne ;
- impression recto seul avec numérotation des pages en bas de page ;
- reliure en spirale ;

Il devra être mentionné sur la page de couverture du livret d'expériences et/ou de preuves :

1. VAE – Livret d'expérience
2. le nom de son auteur
3. la date de fin de la rédaction